



Mainlevée d'une curatelle renforcée:

Par **ORION Vincent**, le **25/10/2018** à **13:22**

Bonjour,

Je suis sur curatelle renforcée depuis décembre 2011 (7ans);Je suis repassé devant le Juge des Tutelles en novembre 2016, pour revoir ma mesure je pensais que la mesure aurait évolué car 5 ans sont passés,et bien sur j'ai évolué. Mais non!

le Juge des Tutelles n'a pas prit en considération mon évolution,et en plus de cela il ne m'a pas proposé une (curatelle aménagée).

Aujourd'hui mon état de santé psychique c'est amélioré considéré par mon médecin psychiatre il m'a fait un certificat médical,de plus j'ai moi même fais une lettre au Juge des Tutelles pour demander une mainlevée d'une mesure de curatelle renforcée.

Hier mon curateur m'a appelé , et m'a dit que j'aurais du l'avertir de mon courrier fait au Juge des Tutelles donc je vous pose la question:

dois-je avertir mon curateur de mon courrier fait au Juge ?